Communiqué de presse

La Municipalité du Mont-sur-Lausanne interpelle l'Office fédéral des routes pour la limitation de la vitesse entre les jonctions de Vennes et de la Blécherette

Soucieuse de la qualité de vie de ses concitoyens et eu égard à la situation géographique particulière de la commune, traversée par l'autoroute A9, la Municipalité du Mont-sur-Lausanne a récemment interpellé l'Office fédéral des routes pour limiter à 100 km/h le trajet autoroutier reliant les jonctions de Vennes et de la Blécherette.

Les riverains domiciliés le long du contournement autoroutier de l'A9 déplorent régulièrement auprès de l'autorité communale les nuisances sonores engendrées le long de ce tronçon, en particulier aux heures de pointe qui ne cessent de s'allonger. La Municipalité comprend ces préoccupations, ce qui justifie son intervention auprès de l'OFROU. Elle demande donc une limitation de vitesse sur cette portion d'autoroute, et ce indépendamment des futurs travaux de l'éclatement de la jonction autoroutière de la Blécherette. Cette demande semble d'autant plus légitime que de nombreux autres tronçons autoroutiers sur le territoire suisse et également dans l'agglomération Lausanne-Morges bénéficient de mesures de limitation de vitesse, parfois même à 80 km/h.

La Municipalité espère obtenir une entrée en matière rapide de l'OFROU concernant sa demande, dont a par ailleurs été informée Mme la conseillère d'Etat en charge du Département des infrastructures et des ressources humaines, Nuria Gorrite.

Annexe : Courrier de la Municipalité à l'OFROU du 12 octobre 2017

Contact : M. le syndic Jean-Pierre Sueur, 021 651 91 80, syndic@lemontsurlausanne.ch

Le Mont-sur-Lausanne, le 30 octobre 2017